

Décision

Générale

colonial

Décision n° 94-373-1927 Secours.

n° 94-373-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 décembre 1927

Numéro JO
n° 373 du 31/12/1927

Date du numéro
31 décembre 1927

TEXTE INTÉGRAL

le secours temporaire alloué par l'arrêté du 25 novembre 1925 à M,ue Deloncle, veuve d'un ancien fonctionnaire de la colonie, demeurant à Toulon, 2, montée Castel, est porté de 1.800 à 2.400 francs par an, pour compter du 1^{er} janvier 1928.